

Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Commune de Chailles (41)

Projet pédagogique

2025-2026



25 C Rue du Clos 41120 Chailles

Tel : 02 54 46 30 65

Mail : enfance@chailles41.fr

INTRODUCTION

L'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) de Chailles regroupe l'accueil de loisirs périscolaire (mercredi, matin et soir sur le temps scolaire) et l'accueil de loisirs sans hébergement (vacances).

Cet établissement accueille les enfants âgés de 34 mois scolarisés à 13 ans de la commune et des communes avoisinantes.

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

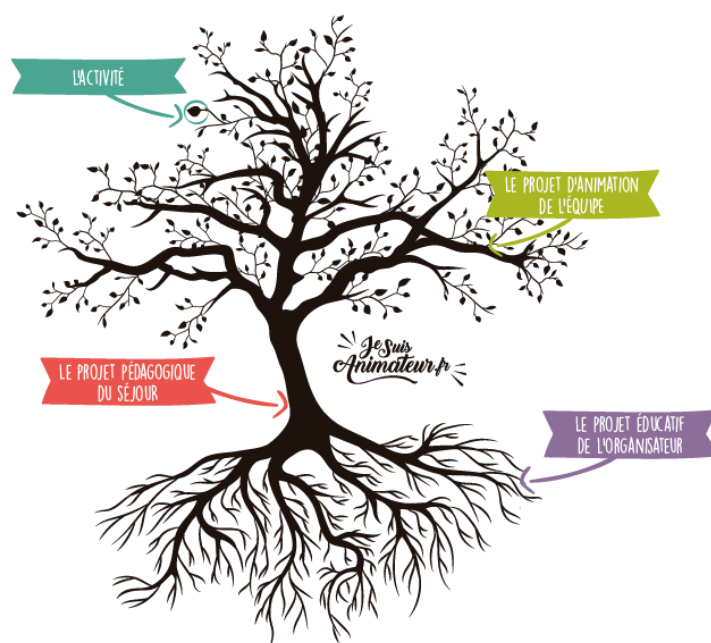
À partir du projet éducatif écrit par les élus, le directeur de l'accueil de mineurs élabore, avec son équipe, le projet pédagogique.

Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une réelle cohérence existe entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action**. Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il est diffusé aux parents ainsi qu'à la SDJES et la CAF du lieu du séjour.



Le projet pédagogique (tronc de l'arbre) est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique pour une année, reconductible et évoluera selon les besoins.

I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON CONTEXTE

1) La commune

La commune de Chailles est située à 7 km d'une grande ville nommée BLOIS dans le Loir et Cher (41). Site internet www.chailles41.fr

La commune s'étend sur une surface de 18,54 km², comprenant des terres agricoles et une partie de forêt (forêt domaniale de Russy) avec des sentiers de randonnées pédestres.

Elle comporte 2758 habitants (INSEE 2019) appelés Challoys et Chailloises.

Chailles est entouré par les communes de Candé sur Beuvron, Seur et Les Montils. Elle est traversée par la rivière le Cosson.



La commune a 2 écoles :

L'école maternelle Jules Verne avec 3 classes de la petite à la grande section.

Le groupe scolaire élémentaire qui comprends 5 classes du CP au CM2 et une classe externalisée de l'IME, le self-service, le RPE (Relais Petite Enfance) et l'accueil de loisirs.

La proximité du stade, des deux terrains de tennis, de la salle des sports, de la médiathèque, de la forêt et de l'espace vert nommé l'aire du cosson offre de nombreux atouts aux animateurs pour diversifier leurs activités.

2) Présentation de la structure

A/ Pour l'accueil ALP matin et soir élémentaire et mercredis/vacances pour toute tranche d'âges.

L'accueil de loisirs se situe au 25 C rue du Clos 41120 Chailles.

Il a une capacité d'accueil de 76 enfants en extrascolaire et 92 enfants en périscolaire.

La structure peut disposer des salles de classes pendant les vacances permettant de répondre à un plus grand nombre d'inscription, comme l'été.

On y accueille les enfants tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (sauf vacances de décembre et 3 première semaine août).

La structure dispose de :

- 2 salles d'activités (dont 1 dédiée à l'accueil des enfants âgés de 3 à 5 ans, avec du mobilier adapté à leur taille) avec des coins spécifiques comme le coin dînette, jeu de construction, etc.

- 1 hall d'accueil
- 1 dortoir
- 1 bureau
- 1 cour
- 1 réfectoire.

Les divers aménagements permettent de proposer des activités variées (manuelles, artistiques, technologiques et culturels) aux enfants.

La commune possède un minibus, ce qui permet d'effectuer des visites ou activités sportives exceptionnelles, lorsque les effectifs le permettent.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès du **Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)**.

B/ accueil ALP pour les maternelles (écoles jules vernes)

L'accueil périscolaire de accueille les enfants le matin, midi et le soir.

L'accueil de loisirs se situe rue des Poussetières 41120 Chailles.

Il a une capacité d'accueil de 32 enfants.

La structure dispose de :

- 1 salle d'activité dédiée à l'accueil des enfants âgés de 3 à 5 ans, avec du mobilier adapté à leur taille, avec des coins spécifiques comme le coin dînette, jeu de construction, etc. Celui-ci se trouve directement dans l'école maternel

- 1 dortoir
- 1 bureau
- 1 cour
- 1 réfectoire
- 1 cuisine
- 1 salle de motricité
- 3 salles de classe
- 2 blocs sanitaires
- 1 bibliothèque

3) Caractéristiques du public accueilli

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 34 mois et scolarisés à 13 ans.

Les enfants accueillis habitent la commune de Chailles et pour certains les communes aux alentours.

Ils sont issus de parents de milieux et de catégories socioprofessionnelles variées (sans emploi, ouvriers, employés, chefs d'entreprises etc ...), c'est la raison pour laquelle la mixité sociale et culturelle sont défendus au sein de la structure. Nos tarifs sont élaborés en fonction des quotients familial. (Voir délibération en pièce jointe)

Du fait du caractère unique de chaque enfant, l'équipe accentuera les notions de partage, d'échange, de coopération et de respect des autres.

Les locaux et le projet permettent d'accueillir des enfants porteurs de handicap. Un projet sera mis en place avec les parents, la directrice, les animateurs afin d'accueillir au mieux l'enfant concerné, lorsque c'est possible.

4) Les partenaires :

Les écoles :

Lors des temps périscolaire, l'école est un partenaire important au vu de la complémentarité de nos structures et des différentes transitions journalières qui doivent s'effectuer dans un maximum de sécurité pour les enfants. Pour cela :

- Nous les informons de notre fonctionnement,
- Nous leur communiquons toutes informations ou problèmes,
- Nous leur transmettons nos informations (tracts, ...) par l'intermédiaire de l'équipe enseignante

Les parents :

Le temps d'accueil permet un échange entre les parents et l'équipe d'animation.

Les parents sont informés sur la vie de leurs enfants au sein de la structure, les soucis rencontrés ou les évolutions.

Un panneau d'affichage à l'extérieur, ainsi que dans le hall, fournissent les informations.

De plus, pour les mercredis et les vacances espace famille est utilisé.

Nos partenaires privilégiés :

- La médiathèque de la commune (les mercredis et les vacances)

- La maison de retraite Claude de France de Chailles (les mercredis et /ou les vacances)
 - La ludothèque de la Chrysalide à Vineuil (prêts de jeux de société sur le temps d'ALP)
 - Les associations de la commune pour des projets spécifiques
 - Les commerçants de la commune pour des projets spécifiques
 - L'APE (Association des Parents d'Élèves) pour des projets spécifiques
- et tous les partenaires avec qui nous mettons en place des projets.

Les partenaires institutionnels :

- La CAF : Elle apporte une aide financière et favorise un accès à toutes les familles par la mise en place d'une politique tarifaire, au quotient familial (bon CAF).
- La PMI : Elle donne un avis à la SDJES autorisant l'accueil des enfants à partir de 3 ans après un contrôle des conditions d'accueil et des locaux qu'utilisent les plus petits.
- La SDJES : Elle contrôle le fonctionnement, la sécurité des mineurs et la qualité des accueils des mineurs de notre structure. C'est elle qui donne l'autorisation d'accueillir les enfants de moins de 6 ans suite à l'avis formulé par la PMI.
- Les associations, les prestataires, les commerçants

II. LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DES ÉLUS

Préambule

Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales et à leurs partenaires volontaires de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant et après l'école. Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Dans le cadre d'une concertation, le projet éducatif peut permettre une cohérence entre les projets d'établissement des différentes institutions concernées.

Il doit servir à ce que les différents acteurs de l'éducation des enfants (élus et techniciens) prennent part à l'élaboration des objectifs éducatifs (en fonction de leurs compétences). Il opère comme point de repère cherchant à unir les différents acteurs de l'éducation autour d'un même projet et de missions prioritaires.

La commune de Chailles a fait le choix d'étendre cette ambition à l'ensemble de ses services qui pendant les périodes scolaires et les vacances accueillent des enfants.

Ce projet doit permettre de renforcer le partenariat entre les différents acteurs que les enfants sont amenés à rencontrer tout au long de leur parcours vers l'âge adulte.

Les finalités du projet éducatif

Les élus de la commune de Chailles souhaitent que ce projet contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Ils souhaitent également que les différents acteurs de ce projet fassent partager aux enfants les valeurs de la République et ses principes de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les adultes qui encadrent les enfants devront mettre en œuvre et faire appliquer ces valeurs.

Les actions qui seront mises en place dans le cadre de ce projet devront permettre à chaque enfant de développer ses qualités physiques, intellectuelles de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie.

L'enfant est un être en construction, et surtout un être qu'il faut inciter et aider à s'auto construire. A tous il faut apporter tout ce qui peut ouvrir leur appétit, puis tout ce que réclame cet appétit.

Les élus souhaitent que les enfants d'aujourd'hui deviennent des citoyens capables de faire preuve d'engagement, qui participent activement, par une option conforme à ses convictions profondes, à la vie sociale, politique, religieuse ou intellectuelle de son temps.

La consultation et la concertation lorsque cette dernière est possible seront privilégiées. Elles devront permettre aux groupes de travail de rechercher et de s'entendre sur la meilleure solution ou décision commune.

Les actions proposées dans ce projet devront être accessibles au plus grand nombre, apporter des réponses à des problématiques éducatives locales, s'organiser dans le respect des droits de l'enfant. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet devront être respectueuses de l'environnement, s'appuyer autant que possible sur les partenaires locaux et favoriser l'ouverture au monde du handicap lorsque cela est possible.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, des mini-camps et des séjours viendront compléter l'offre.

Des séjours et des stages pour les ados à partir de 11 ans seront également proposés pendant les vacances scolaires.

Les familles devront être informées et pourront être associées, aux projets concernant leurs enfants.

III. PRÉSENTATION DE L'ALP SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Matin et soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis

1) Présentation de l'organisateur

L'organisateur est :

- Du Maire
- Mairie de Chailles, 78 rue Nationale, 41120 Chailles

2) Présentation de l'équipe d'animation

L'équipe ALP (Accueil de Loisirs Périscolaire) se compose :

- **De la responsable du service**
- **Des animateurs : 3 animatrices en maternelle et 4 en élémentaire**

Les animateurs sont placés sous l'autorité de la directrice. Ils ont un rôle primordial auprès des enfants, ils sont référents et doivent donc montrer l'exemple. Ils font le lien entre les jeunes et les parents. Ils sont garants et porteurs des orientations du projet pédagogiques. Ils s'impliquent dans le fonctionnement du centre et dans la prise en compte du patrimoine (respect du matériel, des locaux, de l'environnement...). Ils associent les jeunes à l'organisation de l'animation, des activités et de la vie du centre

3) Fonctionnement de la structure

➔ Accueil périscolaire matin et soir (temps scolaire)

Maternelles		Élémentaires	
Matin	Entre 7h30 et 8h35	Matin	Entre 7h30 et 8h20
Soir*	Entre 16h15 et 18h30	Soir*	Entre 16h et 18h30

Le goûter est fourni le soir.

L'accueil périscolaire est payant dès 16h à l'école élémentaire et dès 16h15 à l'école maternelle.

Pour une question d'hygiène nous souhaitons que les enfants viennent avec une gourde pour les soirs à l'ALP.

a) Le goûter

Les enfants prennent le goûter après la sortie des classes. Il leur est proposé un produit laitier, un produit céréalier et un fruit.

b) Les activités

Des activités sont proposées sur le temps du midi ou du soir.

A la demande des enfants ou à la proposition des animateurs. Elles peuvent être encadrées ou libres.

C'est l'enfant qui fait, pas l'adulte. Chaque activité ne veut pas forcément dire un objet à ramener et une activité peut durer plusieurs jours. Il faudra respecter les locaux et donc penser à nettoyer après les activités. Le rangement fait partie intégrante de l'activité.

Afin d'éviter le gaspillage de papier, il est demandé aux parents de fournir un cahier de dessin pour permettre aux enfants de dessiner dessus ou de coller les coloriages.

Il sera redonné aux enfants, une fois rempli, pour échange avec un nouveau.

4) Rappel du cadre réglementaire

a) La réglementation en vigueur

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Il se doit donc d'être une personne responsable, attentive et à l'écoute. Il sert de référent pour l'enfant et se doit donc d'avoir un comportement exemplaire, tout au long de la période.

b) Le taux d'encadrement et consignes :

- 1 animateur pour 10 enfants en maternelle
- 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire

IV. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL L DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Mercredi et Vacances scolaires

1) présentation de l'organisateur

L'organisateur est :

- Du Maire,
- Mairie de Chailles, 78 rue Nationale, 41120 Chailles

2) Présentation de l'équipe d'animation

L'équipe ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) se compose :

- **D'une directrice**
- **7 animateurs permanents**

D'autres animateurs contractuels viennent en complément les mercredis et pendant les vacances selon les effectifs.

Les animateurs sont placés sous l'autorité de la directrice. Ils ont un rôle primordial auprès des enfants, ils sont référents et doivent donc montrer l'exemple. Ils font le lien entre les jeunes et

les parents. Ils sont garants et porteurs des orientations du projet pédagogiques. Ils s'impliquent dans le fonctionnement du centre et dans la prise en compte du patrimoine (respect du matériel, des locaux, de l'environnement...). Ils associent les jeunes à l'organisation de l'animation, des activités et de la vie du centre

3) Fonctionnement de la structure

a) Organisation de la vie quotidienne :

➔ Les mercredis et vacances

L'accueil échelonné des enfants se fait entre 7h30 à 9h, un animateur accueille les parents et enfants dès leur arrivée.

Chaque animateur propose des activités et laissent le choix aux enfants de se diriger vers celle qu'ils préfèrent. Les animateurs donneront le matériel nécessaire et veilleront au bon déroulement de l'activité.

Le gymnase est réservé aux enfants du centre de loisirs tous les mercredis matin sauf pendant les vacances.

Des jeux collectifs et des moments de temps libre (temps où l'enfant peut se défouler, jouer en autonomie) seront proposés pour diversifier la journée.

Pour les inscriptions à la demi-journée, les enfants peuvent partir entre 11h45 et 12h15 et arrivés ou partir entre 13h15 et 13h45

Le repas se prend à 11h45 pour les maternelles et 12h00 pour les élémentaires ; les pique-niques se font selon les sorties. Ils sont fournis par la structure.

La sieste des petits et moyens se fait dans le dortoir dès la fin du repas avec un animateur et le temps de repos pour les grandes sections se fait allongé avec un livre si ils le souhaitent.

Pendant ce temps, les élémentaires feront un temps calme, ils auront la possibilité de jouer à des jeux, choisiront de lire ou dessiner dans le calme.

Les activités reprennent ensuite jusqu'au goûter à 16h15, les parents viennent chercher leurs enfants à partir de 16h50 et ce jusqu'à 18h30.

Le temps du goûter est aussi un temps de concertation avec les enfants. Ce temps informel sert aux enfants à s'exprimer sur la journée passée et à planifier les activités du jour suivant.

b) Les activités

L'Accueil de Loisirs fonctionne par période, de vacances à vacances.

Des réunions de préparation ont lieu en amont pour préparer ces différentes périodes. Des réunions intermédiaires (bilan, évaluation) pourront avoir lieu si nécessaire. L'animateur prévoit et prépare ses activités à l'avance.

Des activités manuelles, sportives, scientifiques, d'expression et des grands jeux sont proposées aux enfants.

Pour des raisons diverses et variées, le planning peut changer et être modifié au dernier moment (météo, contretemps, les besoins des enfants...).

C'est l'enfant qui fait, pas l'adulte ! Chaque activité ne veut pas forcément dire un objet à ramener et une activité peut durer plusieurs jours. Il faudra respecter les locaux et donc penser à nettoyer après les activités ! **Le rangement fait partie intégrante de l'activité.**

Pour les accueils du matin et du soir, des ateliers en gestion autonome sous couvert de l'animateur. (Jeux de société, coloriage, jeux extérieurs...).

Chaque enfant participera à l'élaboration, la préparation et la mise en œuvre de l'activité et plus généralement de tout acte de la vie quotidienne. Chaque jeune apportera son savoir-faire et son vécu dans l'organisation d'activités communes. Les animateurs seront présents dans toutes les démarches initiées par les jeunes, leur rôle sera dominant pour le bon déroulement du séjour, en aidant par exemple les plus timides à s'exprimer.

4) Rappel du cadre réglementaire

a) La réglementation en vigueur

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Il se doit donc d'être une personne responsable, attentive et à l'écoute. Il sert de référent pour l'enfant et se doit donc d'avoir un comportement exemplaire, tout au long de la période.

b) Le taux d'encadrement :

Pour les 3 – 5 ans

- 1 animateur pour 8 enfants
En baignade :
1 animateur pour 5 enfants

Pour les 6 – 11 ans

- 1 animateur pour 12 enfants
En baignade :
1 animateur pour 8 enfants

5) La communication avec les familles

- Le planning d'activité est apposé sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'accueil de loisirs, sur le site de la mairie.
- Peut varier selon les vœux des enfants et de la météo.

- les inscriptions s'effectuent directement sur l'espace famille.



V/ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

L'accueil de loisirs : un lieu de « vacances »

Les enfants évoluent dans les mêmes locaux que l'école. Il est donc essentiel de faire disparaître toute ambiance scolaire, notamment durant la période estivale.

À l'accueil de loisirs, les enfants doivent pouvoir s'approprier les espaces : s'asseoir sur les tables lors des explications, décorer les murs et les vitres, transformer la cour en jungle... L'idée est de leur offrir un environnement différent, libre et créatif.

Il revient à l'équipe d'animation de définir clairement les règles négociables et non négociables, tout en instaurant un climat de confiance, de sécurité et de respect.

1 – Accueillir l'enfant dans un espace de vacances

- Créer des espaces thématiques (coin lecture, coin poupées, coin Kaplas, etc.)
- Décorer les salles et les espaces extérieurs en lien avec le thème
- Accueillir l'enfant avec dynamisme, bonne humeur, et pourquoi pas en costume
- Proposer un lancement d'activité original et immersif (mise en scène, petite histoire, surprise...)

2 – Créer une ambiance "vacances" au sein du centre

- Mettre en place un hymne, une chanson ou un cri de rassemblement en lien avec le thème
- Permettre à l'enfant de choisir son activité
- Encourager les animateurs à se déguiser
- Proposer des ateliers maquillage
- Aménager une salle « bien-être » (calme, lecture, détente...)
- Organiser des goûters à thème
- Instaurer des matinées ou après-midis « libre » :
 - Être à l'écoute des enfants
 - S'appuyer sur leurs envies
 - Improviser des animations après avoir recueilli leurs souhaits

L'accueil de loisirs : un lieu de découverte et d'apprentissage

L'enfant a besoin d'expérimenter, d'apprendre à son rythme, de tester, de réussir comme de se tromper.

Le centre est un espace où l'enfant se découvre, découvre les autres, apprend à vivre ensemble, mais peut aussi transmettre ses propres compétences.

Il constitue un lieu d'échanges réciproques entre les enfants et les animateurs.

Par rapport aux animateurs

1. Sensibiliser les animateurs aux attitudes adaptées au travail en équipe

Une réflexion collective doit être menée afin que chaque animateur trouve sa place dans l'équipe.

- Être animateur, c'est savoir se positionner en tant qu'adulte référent
- Instaurer des rituels et mettre l'accent sur le respect (les enfants sont là pour passer de bonnes vacances)
- Entretien d'une cohésion d'équipe forte facilitant le dialogue
 - Accepter les conseils et remarques des collègues
 - Considérer toute remarque comme une aide pour avancer
- Être disponible, souriant et de bonne humeur
- Placer la communication au cœur du travail d'équipe
- Prévoir des outils de communication (cahier, tableau, etc.)
- Permettre à chaque animateur de s'exprimer en réunion et de proposer des idées (bâton de parole, paperboard...)
- Considérer la direction comme un acteur formateur

2. Créer un fonds de documentation pour l'équipe d'animation

- Livret pédagogique
- Livres d'activités
- Listing de sites internet

Par rapport à l'enfant

1. Amener l'enfant à découvrir des activités originales

- Développer leur imagination (costumes, univers, trame, décors...)
- Garder le prénom des animateurs secret pour renforcer l'immersion
- Recenser les compétences des animateurs et les mettre à profit
- Favoriser les échanges de compétences avec des personnes extérieures (parents, intervenants, partenaires...)
- Proposer des repas à thème au restaurant scolaire
- Mettre en place des journées « autonomie »

2. Proposer des activités variées

- Activités d'expression
- Activités scientifiques et nature
- Activités manuelles
- Activités sportives
- Activités culturelles

3. Amener l'enfant à découvrir de nouveaux lieux et structures

- Organiser des sorties
- Préparer les sorties de manière pédagogique
- Réfléchir à des sorties porteuses de sens
- Éviter les sorties centrées uniquement sur la consommation
- Privilégier les sorties innovantes
- Sortir régulièrement du centre : forêt, gymnase, stade, dojo, square, etc.

Une sortie n'est pas forcément exceptionnelle en soi, mais elle peut le devenir grâce à l'intervention pédagogique de l'animateur.

Pour information : une journée à l'extérieur doit obligatoirement comprendre :

- Trousses de secours, fiches sanitaires (photocopies), change, téléphone chargé, contacts utiles
- Repérage et documentation
- Temps calme organisé
- Matériel pédagogique si besoin

Le trajet jusqu'au lieu de sortie fait pleinement partie de l'activité et doit être vécu comme un moment ludique.

4. Amener l'enfant à "vivre ensemble"

En participant aux règles de la vie collective :

- Participation aux tâches quotidiennes (repas, goûter...)
- Participation au rangement des activités
- Propositions de jeux collectifs
- Respect des règles de vie
- Mise en place d'un système de parrainage primaire/maternelle
- Association à la préparation des mini-camps
- Respect du rythme de vie de chacun

En facilitant la mixité filles/garçons :

- Proposer des activités mixtes
- Faire un état des lieux des préjugés
- Équilibrer les équipes lors des grands jeux ou activités sportives

L'accueil de loisirs : un lieu sécurisant

L'enfant doit se sentir bien au centre, pouvoir accorder sa confiance à l'équipe encadrante et évoluer dans un environnement ne présentant aucun danger, qu'il soit physique, moral ou affectif.

1 – Respecter la sécurité affective, physique et morale de l'enfant

A. Sécurité physique

- Attention au positionnement de l'animateur par rapport à l'enfant
- Vérifier que les enfants connaissent les règles liées à une activité ou une sortie
- Vérifier le matériel avec les enfants (vélos, tentes...)
- Établir avec eux des règles de vie claires, lisibles et visibles
- Faire appel à des intervenants extérieurs pour des activités spécifiques (canoë, rollers...)

B. Sécurité morale

- Être à l'écoute de l'enfant
- Faire attention au positionnement de l'animateur (attitude, posture, ton...)

C. Sécurité affective

- Être attentif et réellement à l'écoute de leurs besoins
- Adopter un positionnement bienveillant
- Être patient

2– Respecter les règles d'hygiène

- Afficher clairement les règles d'hygiène (se laver les mains, tirer la chasse d'eau...)
- Montrer l'exemple
- Désigner un enfant référent pour les sanitaires
- Maintenir un accueil de loisirs propre et rangé

3– L’animateur doit adopter du « bon sens »

- Préparer en amont les activités, les espaces et les lieux
- Ranger le matériel et les salles après usage
- Ne pas laisser d’objets dangereux branchés ou accessibles
- Être en permanence vigilant, adopter une tenue et une attitude exemplaires devant enfants et familles
- Être capable d’alerter ou guider un collègue si sa posture n’est pas adéquate ou s’il n’a pas réalisé son travail correctement

L’accueil de loisirs : un lieu de responsabilisation

L’enfant vient au centre pour apprendre à grandir et comprendre que la vie collective repose sur des règles.

Il doit pouvoir faire des choix, être accompagné dans ses décisions et mener ses projets personnels.

L’animateur proposera des activités variées et originales pour favoriser cette autonomie.

I – Accompagner l’enfant dans l’apprentissage de la vie en collectivité

- Parler des règles de vie avec eux
- Expliquer quelles règles sont non négociables
- Afficher les règles de manière visible et lisible
- Mettre en place des « mots magiques » : bonjour, au revoir, merci, s’il te plaît
- Responsabiliser les enfants
- Les aider à comprendre les relations humaines, les règles et la vie en groupe

2 – Accompagner l’enfant dans ses choix personnels

A. Inciter l’enfant à faire des choix

- Proposer plusieurs activités variées
- Prévoir un temps de réflexion pour qu’ils puissent décider
- Proposer de choisir une activité à l’aide de documentation et les accompagner dans son organisation
- Les amener à choisir selon leurs envies et non selon leur affinité avec un animateur
- Laisser l’enfant prendre le matériel dont il a besoin

B. Conseiller et orienter l’enfant

- Dialoguer avec les enfants
- Construire un climat de confiance et d’écoute
- Responsabiliser l’enfant par rapport à ses choix
- Proposer des tâches qu’il peut effectuer

C. Recenser les envies et besoins des enfants

- Créer une boîte à idées
- Mettre en place un conseil d’enfants avec un outil de régulation de la parole
- Mettre en place un mur d’expression
- Permettre aux enfants d’émettre une critique positive ou négative sur l’équipe ou sur une activité

D. Inciter l’enfant à s’investir dans des projets

- Prendre en compte les demandes des enfants
- Valoriser leur créativité
- Les accompagner de manière dynamique
- Les rendre acteurs de leur projet, et non spectateurs
- Adapter chaque projet à l’âge des enfants
- Définir un objectif précis

Les familles



illegant | get bogzash

L'accueil de loisirs : un lieu pour les familles

Le centre doit être un espace accueillant, chaleureux et ouvert, dans lequel les familles se sentent écoutées, respectées et en confiance.

Il constitue un lieu d'échange et de partage entre parents, enfants et équipe éducative.

Les familles peuvent être associées aux projets d'animation, soit en y participant directement, soit en étant invitées comme spectatrices. Leur implication permet de renforcer le lien entre le centre et le milieu familial, tout en valorisant la continuité éducative.

1 – Impliquer les familles dans la vie du centre

- Informer les familles de ce qu'elles doivent prévoir pour une sortie ou une activité spécifique
- Mettre en place un panneau d'accueil clair, complet et à jour
- Transmettre aux familles ce qui s'est passé dans la journée de leur enfant
- Leur proposer de participer à certaines activités d'accueil
- Distribuer régulièrement les plannings

12– Accueillir les familles de manière chaleureuse et sécurisante

- Accueillir les familles avec le sourire
- Les rassurer sur l'encadrement, l'organisation et la sécurité
- Aménager une salle d'exposition mettant en valeur les créations des enfants
- Favoriser les échanges lors du comité consultatif
- Savoir gérer ses émotions et adopter une posture professionnelle face aux familles

3 – Favoriser la rencontre et le dialogue avec les familles

- Proposer des moments conviviaux : goûters, petits-déjeuners, pique-niques, barbecues, apéritifs...
- Les inviter à participer à certains projets du centre
- Les convier aux fêtes parents (spectacle, exposition, restitution...)
- Mettre à leur disposition des supports de communication pour recueillir leur ressenti (boîte à idées, questionnaires, livre d'or...)

Les enfants en situation d'handicap



L'accueil de loisirs : un lieu favorisant l'accueil de personnes en situation de handicap

Les vacances et les loisirs sont un droit pour tous. Ils constituent un temps privilégié de rencontre, d'ouverture et de découverte de l'autre.

Chaque enfant doit pouvoir en profiter pleinement dans un environnement adapté à ses besoins spécifiques.

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir, préparer et vivre leurs vacances et leurs loisirs avec les autres, parmi les autres.

L'accueil n'est pas seulement l'affaire des animateurs : il engage l'ensemble des acteurs du centre – direction, animateurs, enfants, familles, agents de restauration et partenaires extérieurs.

1 – Assurer aux équipes une formation ou une sensibilisation spécifique

- Faire intervenir des personnes en situation de handicap ou organiser une visite dans un établissement spécialisé afin de mieux comprendre leur quotidien
- Réaliser une formation sur les attitudes à adopter selon les différents handicaps
- Sensibiliser les équipes aux différents types de handicaps
- Apprendre des jeux et animations adaptés

I2– Favoriser l'accueil d'une personne en situation de handicap

- Sensibiliser les équipes aux traitements médicaux et aux précautions nécessaires, en amont du séjour
- Faire visiter les locaux avant l'accueil pour permettre la prise de repères (rampe d'accès, toilettes adaptées...)
- Accompagner l'enfant dans son épanouissement personnel afin de favoriser son intégration dans le groupe
- Accueillir et rassurer la famille pour installer un climat de confiance

3 – Préparer, respecter et adapter

- Mettre en place des aménagements adaptés
- Adapter les activités et le rythme quotidien en fonction du handicap
- Sensibiliser les autres enfants afin d'éviter les moqueries (expliquer, rassurer, accompagner...)
- Se concerter en équipe avant d'engager des actions spécifiques
- Prendre contact avec les professionnels qui accompagnent l'enfant (kiné, éducateur spécialisé, etc.)
- Proposer des activités adaptées ou inclusives : basket fauteuil, cécifoot, initiation à la langue des signes...

VI / EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

La session du centre de loisirs étant terminée, il est temps d'évaluer le projet pédagogique mis en œuvre. Les actions prévues ont été réalisées : il s'agit maintenant d'en analyser les résultats. L'évaluation permet de comprendre ce qui a bien fonctionné, d'identifier les points à améliorer et d'ajuster les actions futures. Elle constitue donc une étape essentielle, autant pour faire le bilan de ce qui a été mené que pour préparer les projets à venir.

Évaluer le projet pédagogique, c'est prendre du recul sur le quotidien afin de vérifier si les objectifs du projet éducatif ont été atteints et si les moyens mobilisés ont été pertinents et efficaces. Cela consiste à comparer les résultats attendus aux résultats obtenus, mesurer les éventuels écarts et travailler à les réduire.

Définition de l'évaluation

Évaluer, c'est mesurer et apprécier la valeur, l'efficacité et la pertinence d'un projet ou d'une action, depuis sa mise en œuvre jusqu'à ses résultats, au regard des objectifs initialement fixés.

Le travail d'évaluation commence dès l'élaboration du projet pédagogique : il s'inscrit dans un processus continu, en boucle.

L'évaluation du projet pédagogique permet :

- de mesurer le degré de satisfaction du public ;
- de prendre le temps d'analyser, en équipe, le déroulement des actions ;
- de communiquer auprès de tous (hiérarchie, élus, parents, partenaires...) sur ce qui a été réalisé ;
- de rendre visibles et lisibles les projets et actions financés ;
- de corriger ou d'ajuster, si nécessaire, le projet pédagogique et les actions qu'il propose.